

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 576 437**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **85 01246**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : G 07 F 17/26.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 23 janvier 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 25 juillet 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SCHABAD Jean-Pierre Michel Claude.*  
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : Jean-Pierre Michel Claude Schabad.

⑦3 Titulaire(s) :

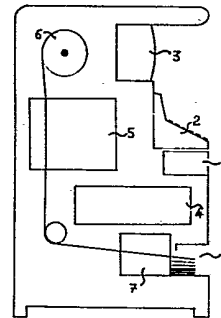
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Distributeur automatique d'imprimés.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant d'obtenir  
des imprimés selon le principe du distributeur automatique.

Il se compose d'un monnayeur 1, d'un clavier 2, sur lequel  
l'utilisateur frappe le texte qu'il désire voir imprimer, d'un écran  
de contrôle 3, d'un ordinateur à mémoire 4 qui enregistre les  
données. Ces données sont transmises à une imprimante 5 qui  
frappe le texte autant de fois qu'il est demandé d'imprimés sur  
une bobine de papier 6 se dévidant vers un poste de coupe 7.  
Ce poste de coupe transformera la bobine en imprimés indivi-  
duals 8.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné  
aux petits imprimés dits « de ville » du genre cartes de visite,  
d'invitation, d'information, etc.



FR 2 576 437 - A1

Actuellement, une personne désirant obtenir des imprimés du genre cartes de visite, d'invitation, de remerciement ou encore à caractère commercial, est tenue de s'adresser à l'imprimeur, ce qui implique un délai d'attente si c'est un imprimeur traditionnel. De plus, le nombre minimum d'imprimés est très souvent de cent exemplaires, ce qui n'est pas adapté aux besoins d'une personne désirant par exemple des cartes d'invitation pour une dizaine d'amis.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. Se présentant à l'utilisateur sous la forme d'un distributeur automatique, il se compose d'un monnayeur(1), d'un clavier(2) sur lequel l'utilisateur compose le texte désiré en contrôlant à l'aide d'un écran de visualisation (3). Un ordinateur à mémoire(4) enregistre les données et les transmet à une imprimante(5). Les imprimantes modernes offrent une qualité d'impression acceptable pour le produit en question. Cette imprimante frappe le texte ainsi composé autant de fois qu'il est demandé d'imprimés, et ce sur une bobine de papier(6) se dévidant vers un poste de coupe(7) transformant cette bobine en imprimés individuels qui s'empileront dans un réceptacle(8). Un emballage peut être fourni éventuellement.

Le schéma représente une vue en coupe du profil du dispositif.

Cette invention provoquant la vulgarisation de l'usage de ce genre d'imprimés peut de ce fait susciter des applications nouvelles telles que l'impression d'étiquettes pour le marquage de livres et cahiers, de casiers et de rayonnages, de clés, badges, cartes de groupes de visiteurs, étiquettes sur papier adhésif etc...

## REVENDIGATIONS

1) Dispositif permettant de fabriquer des imprimés, se présentant à l'utilisateur sous la forme d'un distributeur automatique, caractérisé par un monnayeur(1), un clavier(2), un écran de contrôle(3), un ordinateur à mémoire(4), une imprimante(5), une réserve de papier(6), et une unité de coupe(7).

2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il associe dans un même appareil une unité de coupe en feuilles individuelles avec une imprimante.

3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il associe dans un même appareil un monnayeur avec une imprimante.

2576437

Planche unique

